

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe****\*26003946\***

le,

Déposé au greffe du  
tribunal de l'entreprise de Liège,  
division Arlon, le **31.12.2025**  
**Le Greffier, Greffe**

N° d'entreprise : **0758 559 202****Nom**(en entier) : **JBF Dépannage**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Heinsch, rue de la Papeterie 102 - 6700 Arlon****Objet de l'acte : Cession d'actions**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2025

Première résolution :

Les associés prennent acte de la décision de Monsieur Johnny CRAHAY de céder deux cent cinquante parts sociales à Madame Madeleine UNSEN.

Les Associés agréent cette cession.

Après cette cession, le capital sera détenu comme suit :

Monsieur Frank FRIOB, 250 Parts sociales

Madame Madeleine UNSEN, 500 Parts Sociales

Monsieur Brandon FRIOB, 250 Parts Sociales

Deuxième résolution :

Les associés donnent procuration à la Fiduciaire de la Grande Région S.A., dont le siège social est situé au 41, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, ainsi qu'à toute personne travaillant pour la Fiduciaire de la Grande Région S.A. afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée (s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication, et à la SRL J. Jordens / Marion de Crombrugghe dont le siège est établi à 1180 Uccle, avenue Kersbeek 308.

Marion de Crombrugghe

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2026 - Annexes du Moniteur belge